



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE RIVIÈRE-OUELLE
M.R.C. DE KAMOURASKA

AVIS PUBLIC

Est donné par la soussignée, Nancy Fortin, directrice générale et secrétaire-trésorière ;

Que lors de la séance extraordinaire du 13 décembre 2016, le conseil municipal de Rivière-Ouelle à adopté le « Règlement # 2016-10 établissant le Budget de l'année financière 2017, adoptant le Programme Triennal d'Immobilisations 2017-2018-2019 et décrétant les taux de taxes et de compensations pour l'année 2017 ».

Que ledit règlement sera en vigueur à partir du 1^{er} janvier 2017 ;

Que toute personne intéressée peut prendre connaissance dudit règlement au bureau municipal situé au 133, route 132 à Rivière-Ouelle, durant les heures normales d'ouverture.

DONNÉ À RIVIÈRE-OUELLE, CE 23^e JOUR DU MOIS DE DÉCEMBRE 2016.

Nancy Fortin, directrice générale et secrétaire-trésorière